



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°26
Réunion restreinte du 10 février 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère}</u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 04/02/2023 au 10/02/2023					
Dossier N°452	04/02/2023	500561	NANTERRE ES	Le club nous informe d'une erreur au sein de l'organisation des matchs du week-end. Ne s'est pas déplacé au match : U15F à 8 poule Consolante du 04/02/2023 - n°25652193 MONTROUGE FC 92 1 / NANTERRE ES 1	MONTROUGE FC 92 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) NANTERRE ES 1 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe NANTERRE ES 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°453	05/02/2023	520810	CHEMINOTS OUEST	Le club nous informe d'un doublon de match le 12/02/2023, coupe et championnat en U16 D5. U16 D5 poule consolante A du 12/02/2023 - n°25595663 CHEMINOTS OUEST 2 / PLESSIS ROBINSON FC 3	La 3CD reporte la rencontre à <u>une date ultérieure.</u>
Dossier N°454	06/02/2023	514386	PUTEAUX CSM	Le club nous informe d'un doublon de match le 12/02/2023, coupe et championnat en U16 D5. U16 D5 poule consolante A du 12/02/2023 - n°25595665 PUTEAUX CSM 2 / COURBEVOIE SPORTS 3	La 3CD reporte la rencontre à <u>une date ultérieure.</u>
Dossier N°455	06/02/2023	500051	ACBB	Le club nous informe d'un doublon de match le 12/02/2023, coupe et championnat en U16 D5. U16 D5 poule Consolante A du 12/02/2023 – n°25595664 ACBB 5 / SURESNES JS 3	La 3CD reporte la rencontre à <u>une date ultérieure.</u>
Dossier N°456	07/02/2023		3CD	Match : U16 D5 poule consolante B du 12/02/2023 – n°25595749 MEUDON AS 4 / NEUILLY OLYMPIQUE 2	La 3CD reporte la rencontre à <u>une date ultérieure.</u>
Dossier N°457 FOOT EDUCATIF	08/02/2023		3CD	Réception FMI, forfait non avisé BAGNEUX COM : U12 ESPOIR POULE MAOULIDA du 04/02/2023 - n°25567487 CLICHY S/SEINE 22 / BAGNEUX COM 22	1er Forfait non avisé de l'équipe 22 en U12 Espoir poule Maoulida de BAGNEUX COM Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°458	08/02/2023		3CD	Réception FMI et rapport officiel, rencontre arrêtée pour nombre insuffisant pour le club de la JCS NANTERRE : ANCIENS D4 du 05/02/2023 - n°24599324 CSM CLAMART 12 / JSC NANTERRE 13	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite à donner.

Dossier N°459	09/02/2023	528217	ARARAT ISSY	Nous informe que les travaux sur le stade Alain Mimoun ont du retard, demande de report de la rencontre ci-dessous : U18 D3 du 12/02/2023 – n°24601145 ARARAT ISSY 1 / LEVALLOIS SC 1	La 3CD reporte la rencontre à une <u>date ultérieure</u> .
Dossier N°460	09/02/2023	528217	ARARAT ISSY	Forfait avisé : COUPE U18 du 12/02/2023 – n°25669126 STADE FRANCAIS 1 / ARARAT ISSY 2	La 3CD prend note du forfait avisé d'ARARAT ISSY en coupe U18. Le club du STADE FRANCAIS 1 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°461	09/02/2023	528217	ARARAT ISSY	Forfait avisé : COUPE ANCIENS du 12/02/2023 – n°25672288 BOURG LA REINE 11 / ARARAT ISSY 11	La 3CD prend note du forfait avisé d'ARARAT ISSY en coupe ANCIENS. Le club de BOURG LA REINE 11 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°462	10/02/2023		3CD	Match : FUTSAL D1 du 05/03/2023 – n°24608553 FC ASNIERES FUTSAL 1 / GENNEVILLIERS SOCCER 1	Suite à la coupe Futsal Seniors, La 3CD reporte la rencontre à <u>une date ultérieure</u> .
Dossier N°463	10/02/2023	500744	SURESNES JS	Forfait avisé hors délais : COUPE ANCIENS du 12/02/2023 – n°25672299 NEUILLY OLYMPIQUE 11 / SURESNES JS 11	La 3CD prend note du forfait avisé de SURESNES JS en coupe ANCIENS. Amende de 25€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de NEUILLY OLYMPIQUE 11 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°464	10/02/2023		3CD	Réception Extrait de PV des statuts et règlements du 06/02/2023, décidant : - Match à jouer SENIORS Féminines D1 du 14/01/2023 – n°24602760 GPSO ISSY 3 / RACING CFF 1	La 3CD prend note.
Dossier N°465	10/02/2023	500051	ACBB	Nous informe d'un doublon de matchs le 18/02/2023, coupe et championnat.	Suite à la coupe HDS U15F, La 3CD reporte la rencontre ci-dessous à <u>une date ultérieure</u> . U15F à 8 du 18/02/2023 – n°25652252 ACBB 2 / RACING CFF 2
Dossier N°466	10/02/2023	500706	ISSY LES MLX	Nous informe d'un doublon de matchs le 11/02/2023, même heure et jour, Ligue et District.	Les matchs de Ligue étant prioritaire, La 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission. FUTSAL U17 du 11/02/2023 – n°25401737 ISSY LES MLX FC 1 / LES PETITS PAINS 1

Dossier N°467	10/02/2023	528217	ARARAT ISSY	Forfait avisé hors délais : COUPE HDS SENIORS du 11/02/2023 – n°25659193 ARARAT ISSY 2 / CHAVILLE FC 1	La 3CD prend note du forfait avisé de ARARAT ISSY en coupe SENIORS. Amende de 25€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de CHAVILLE FC 1 est qualifié pour le prochain tour.
------------------	------------	--------	-------------	--	---

II. FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U14 D5 poule Consolante A

04/02/2023 n° 25595859 Jeunes D'Antony 1 / Fontenay Aux Roses 2

U15F à 8 poule Consolante

04/02/2023 n° 25652194 Villeneuve La Garen 1 / Csm Clamart Foot 1

Futsal U13

05/02/2023 n° 25402478 Gennevilliers Soccer 1 / Neuilly Fc 92 1

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

SENIORS FEMININES A 8

28/01/2023 n° 25300789 Boulogne Bil. Ac 2 / Nanterre Es 1

U18 D4

29/01/2023 n° 25574463 Clichy S/Seine Us 2 / Bourg La Reine 1

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2

U13 poule G

04/02/2023 n°25229869 Garches Vaucr 32 / Puteaux Csm 32

U10 poule B

04/02/2023 n°25247522 Sceaux Fc 1 / Fc Bourg La Reine 1

U10 poule B

04/02/2023 n°25247582 Sceaux Fc 2 / Fc Bourg La Reine 2

U10 poule P

04/02/2023 n°25249946 Issy Les Mx Fc 1 / Malakoff Usm 1

U10 poule Q

04/02/2023 n°25250007 Issy Les Mx Fc 2 / Malakoff Usm 2

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 poule L

28/01/2023 n°25238227 Suresnes J.S. 23 / Puteaux Csm 22

U13 Label Phase 2 poule L.Blas

28/01/2023 n°25567648 Sevres F.C. 92 31 / Montrouge F.C. 92 32

U13 Féminines Phase 2 poule A

28/01/2023 n°25554654 Suresnes J.S. 1 / Racing Cff 1

U10 poule D

28/01/2023 n°25247642 Boulogne Bil. Ac 7 / Gennevilloise Es 1

U10 poule I

28/01/2023 n°25249251 Boulogne Bil. Ac 4 / Nanterre Ajsc 1

U10 poule J

28/01/2023 n°25249307 Boulogne Bil. Ac 5 / Nanterre Ajsc 2

U10 poule K

28/01/2023 n°25249366 Boulogne Bil. Ac 6 / Nanterre Ajsc 3

U10 poule P

28/01/2023 n°25249940 Bagneux Com 1 / Meudon A.S. 1

U10 poule Q

28/01/2023 n°25250001 Bagneux Com 2 / Meudon A.S. 2

U10 poule R

28/01/2023 n°25250059 Bagneux Com 3 / Meudon A.S. 3

U10 poule S

28/01/2023 n°25250116 Bagneux Com 4 / Meudon A.S. 4

U11 poule M

28/01/2023 n°25252537 Courbevoie Sports 12 / Asnieres Fc 12

CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Phase 2 poule M.Maoulida

21/01/2023 n°25567480 Issy Les Mx Fc 22 / Nanterre Es 22

U11 poule J

21/01/2023 n° 25252348 Boulogne Bil. Ac 15 / Nanterre Es 15

U11 poule K

21/01/2023 n°25252408 Rueil Malmaison Fc 13 / Garenne Colombes Af 13

21/01/2023 n°25252410 Boulogne Bil. Ac 16 / Nanterre Es 16

U11 poule P

21/01/2023 n° 25252740 Bagneux Com 11 / Issy Les Mx Fc 11

FICHES PLATEAUX MANQUANTES FOOT EDUCATIF**PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U6

04/02/2023 PLESSIS ROBINSON F.C / ANTONY FOOTBALL EVOLUTION / ARARAT ISSY A.S

04/02/2023 ACADEMIE CLUB ASNIERES / GENNEVILLOISE E.S

04/02/2023 ASNIERES F.C / RUEIL MALMAISON F.C

04/02/2023 CLICHY U.S.A / COLOMBES L.S.O / NANTERRE J.S.C

04/02/2023 LEVALLOIS S.C / GARENNE COLOMBES A.F

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°15

Réunion du jeudi 9 février 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit tous les mardis suivant une journée de championnat ou tour de coupe. Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette. La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT –

MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales

- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.**
- **Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.**
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, **vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier.** En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- **Récupérer ces rencontres**
- **Chargés les données de son match**

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Réponse aux clubs

E.S. GENNEVILLOISE :

L'avertissement concerne les équipes en Poule D et E. Il s'agit d'une coquille de transcription pour le nom des poules mais n° de match est exact.

(Match n° 25247642 ET 25247720)

Amende pour absence de dirigeant responsable

La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €

F.C. ISSY les MOULINEAUX – match n° 24644324

F.C. ASNIERES – match n° 25596232

Football Educatif:

J.S. SURESNES - match n° 25229477

A.S. FONTENAY – match n° 25231229

SEVRES F C 92 – match n° 25247725

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – match n° 25252231

E.S. NANTERRE – match n° 25554555

COLOMBIENNE E.S. – match n° 25252598

Amende pour transmission tardive de la FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

MONTRouGE F.C. 92 – match n° 24597281

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – match n° 25595980

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 21 février à 12h au district.

U 18

Pour absence préparation d'équipe (cas n°3)

D1 -24600680 – PLESSIS ROBINSON

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D2 – 24600922 – COURBEVOIE SPORTS

U 14

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D5B – 25595980 – JEUNES ANTONY

U 15 FEM.

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D1 -25652194 – VILLENEUVE la GARENNE

U 13 FUTSAL

Pour absence de codes FMI (cas n°2)

Poule 1 : 25402477 – COURBEVOIE FUTSAL

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

Poule 1 -25402478 – GENNEVILLIERS SOCCER

U 13

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule B : 25229197 – J.S. SURESNES

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

Poule G : 25229869 – GARCHES VAUCRESSON

U 12

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule B : 25230409 – L.S.O. COLOMBES

Poule L : 25238218 – SEVRES F C 92

U 11

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule E : 25251921 – GARCHES VAUCRESSON

U 11 FEM.

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

Poule C : 25554582 – PLESSIS ROBINSON

U 10

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule B : 25247522 – F.C. SCEAUX

Poule C : 25247720 – F.C. SCEAUX

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

Poule L -25249446 – CSM GENNEVILLIERS

2^{ème} AVERTISSEMENT

En application du Règlement Sportif Général

2 -ème avertissement au club fautif dans une période de 3 mois

Amende de 50€ suivant l'article 10.2 de l'Annexe 13 pour le football à 8

U 12

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule A : 25230273 – F.C. ISSY LES MOULINEAUX

1^{er} avertissement sur PV du 02/02/2022

U 10

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule P : 25249946 – U.S.M. MALAKOFF

Poule Q : 25250007 – U.S.M. MALAKOFF

1^{er} avertissement sur PV du 01/12/2022 pour les équipes

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.